

Conditions générales (Extrait)

L'abonnement V'lille Location Longue Durée : ce qu'il faut savoir.

1 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable à l'ensemble du service de Vélos en Location Longue Durée (« service VLD ») implanté sur le territoire de Lille Métropole exploité par TRANSPOLE sous la dénomination V'lille.

2 DESCRIPTION DU SERVICE VLD V'LILLE.

Le service VLD est un service comprenant la location d'un vélo pour une durée qui ne dépasse pas 12 mois consécutifs. Les vélos sont retirés et rendus au sein de Maisons V'lille ou Relais V'lille.

3 CLIENTS DU SERVICE VLD V'LILLE.

Le service VLD est réservé aux personnes de 14 ans et plus qui résident, travaillent ou étudient dans l'une des communes de Lille Métropole.

4 MODALITÉS D'ABONNEMENT AU SERVICE VLD V'LILLE.

Pour accéder au service VLD, le client doit s'abonner.

5 RÉSERVATION D'UN VÉLO

La validation du dossier d'abonnement par Transpole entraîne la réservation d'un vélo. TRANSPOLE ne s'engage à louer un vélo que dans la limite des vélos disponibles. Plusieurs types de vélos sont proposés à la location : vélo de ville, pliant ou à assistance électrique. Des options supplémentaires sont proposées au client. Les tarifs en vigueur à la date de l'abonnement s'appliquent. Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation de vélo.

Renouvellement d'abonnement

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée définie. **Toute reconduction tacite est expressément exclue.** L'abonnement peut être renouvelé, et le vélo conservé, sur demande du client au plus tard 15 jours avant la fin prévue du contrat en cours.

La durée totale des locations, compte tenu des renouvellements, est plafonnée à 12 mois consécutifs. TRANSPOLE n'acceptera aucun renouvellement portant la durée totale au-delà de 12 mois. Au-delà de 12 mois consécutifs, une nouvelle location peut intervenir après un délai d'un minimum de 2 mois. Si le client ne souhaite pas renouveler son abonnement, il doit restituer le vélo à la date prévue.

6 VOL OU SINISTRE

En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police en précisant le numéro du vélo. Dans tous les cas, TRANSPOLE encaissera le dépôt de garantie.

En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par TRANSPOLE sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de la réparation. A défaut de paiement, TRANSPOLE encaissera le dépôt de garantie.

7 RESTITUTION DU VÉLO

Le client se rend, au plus tard le dernier jour de la période de location, dans le Relais V'lille ou Maison V'lille dans lequel le vélo a été originellement retiré. Une fiche d'état des lieux est établie contradictoirement entre TRANSPOLE et le client lors du retour du vélo. En cas de non restitution du vélo à la date prévue par le contrat de location, TRANSPOLE pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaisser l'intégralité du montant du dépôt de garantie.

8 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit de prêter ou de sous louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager (hormis les enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé). Le client ne peut utiliser le vélo qu'à l'intérieur des limites administratives de Lille Métropole et sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, **TRANSPOLE ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.** La signature ou acceptation (cas d'un abonnement sur Internet) du formulaire d'abonnement par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu du présent document.

Le client dégage TRANSPOLE de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. **En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts** du fait de l'indisponibilité du vélo mis à sa disposition par le service VLD durant la période de location.

9 DROITS DE TRANSPOLE

En cas de non respect par le client du Règlement Public et des Conditions Générales d'Utilisation ici décrits, TRANSPOLE se réserve la possibilité de résilier son abonnement et ce sans ouvrir droit à remboursement.

10 PRISE D'EFFET ET MODIFICATION

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1er Septembre 2011.

Les conditions générales sont disponibles sur Vlille.fr